



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

COMMUNE DE WOLSCHWILLER

ARRETE MUNICIPAL

n° 4/2026

Police de circulation

Routes barrées temporairement durant travaux Enedis.

LE MAIRE de WOLSCHWILLER,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110-1, R110-2, R411-5, R 411-8, R411-18
et R 411-25 à R 411-28 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel
du 6 novembre 1992 ; livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire ;

ATTENDU qu'ENEDIS prévoit des travaux de remplacement de support sur la ligne HTA rue Brunnstube et rue
Muhleweiher ainsi qu'une mise sous tension d'un câble souterrain du 1^{er} septembre 2026 au 4 septembre 2026 ;

CONSIDERANT qu'il importe, afin de sécuriser ces travaux, d'interdire la circulation, durant la durée des
travaux ;

A R R E T E

Article 1^{er} : La rue Brunnstube (rue des sources) sera barrée du 01/09/2026 au 02/09/2026 midi au
niveau de l'intersection avec la rue de Kiffis selon le plan ci-joint.

La section de la rue non impactée par les travaux sera accessible via la rue Muhleweiher
(rue des étangs).

Article 2 : La rue Muhleweiher (rue des étangs) sera barrée du 02/09/2026 après midi au
03/09/2026 au niveau des étangs selon le plan ci-joint.

La section de la rue non impactée par les travaux sera accessible via la rue Brunnstube (rue
des sources) ou la rue du Moulin.

Article 3 : La signalisation de restriction et de protection sera mise en place par l'entreprise réalisant
les travaux.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois
et règlements en vigueur

Article 5 : Monsieur le Maire de Wolschwiller, Monsieur le commandant de la brigade de
gendarmerie de Ferrette, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du
présent arrêté.

Article 6 : Ampliation à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Ferrette,

Fait à Wolschwiller, le 6 août 2026

Le Maire : M. Sylvain GABRIEL,



Annexe : zone de travaux



route barrée

